

Master 2

Sols et sobriété foncière

Formation en alternance ou continue

Le parcours Sols et sobriété foncière forme les étudiant·es aux domaines de l'aménagement et de l'urbanisme en partant du constat que la préservation des sols représente une opportunité nouvelle pour les territoires. À partir des mécanismes classiques de la planification, ou encore des montages économiques et de l'analyse des jeux d'acteurs, les enseignements délivrés mettront en lumière les méthodes et leviers à actionner pour que l'aménagement soit pensé en concordance avec les objectifs des politiques publiques environnementales, alimentaires ou encore sanitaires. Il propose en outre des enseignements permettant de mieux connaître les sols et leur rôle dans la préservation des cadres de vie urbains et ruraux.

PRÉREQUIS
Bac +4 validé

RENTRÉE
Septembre

DURÉE DE LA FORMATION
1 an

Objectifs du parcours

--

Le parcours articule des éléments généralistes en lien avec l'aménagement et l'urbanisme et des éléments recentrés sur ses aspects environnementaux. Il offre aux étudiant·es la possibilité d'aborder des questions de gestion du risque d'inondation, d'agriculture urbaine ou encore de réfléchir aux futures stratégies de renaturation.

À sa sortie, les étudiant·es auront de solides connaissances dans différents domaines comme le droit, l'économie ou la planification. Ils bénéficieront par ailleurs d'une expertise de terrain grâce aux ateliers ainsi qu'à l'intervention de professionnels de l'aménagement spécialisés notamment dans la mise en œuvre du ZAN.

Les débouchés professionnels sont divers, tant en termes de types de postes que de structures : ce parcours convient ainsi aux étudiant·es désirant travailler dans le secteur public, tant au niveau des collectivités territoriales (Communes, Départements, Régions) que dans les services déconcentrés de l'État ou encore pour des établissements publics spécialisés. Il donne notamment de bonnes bases de préparation aux concours.

Par ses aspects opérationnels, il permet aussi de prétendre à des postes auprès de différents aménageurs, publics, parapublics et privés : sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales d'aménagement, établissements publics d'aménagement, promoteurs-investisseurs-aménageurs privés, etc.

Enfin, d'autres organismes prodiguant études et conseils sont également envisageables, tels que les agences d'urbanisme, laboratoire d'idée, bureaux d'étude, etc.

Compétences visées

Bloc de compétences 1 – Connaître et penser terres, sols et fonciers

- Découvrir le fonctionnement des sols
- Comprendre et discuter les enjeux politiques du foncier
- Articuler le droit et les jeux d'acteurs en lien avec la planification et les projets d'aménagement

Bloc de compétences 2 – Concevoir, agir et anticiper la sobriété foncière

- Analyser et critiquer un projet d'aménagement sous ses dimensions socio-écologique, économique et juridique
- Connaître et mobiliser les données sols et foncières disponibles
- Répondre à une commande dans un contexte professionnalisant (atelier)
- Activité transversale

Bloc de compétences 3 – Concevoir, agir et anticiper la sobriété foncière

- Aborder la planification sous l'angle de la gestion des risques (anglais)
- Comparer différentes formes de propriété à travers le monde
- Penser différemment l'économie de l'aménagement, en lien avec les questions environnementales
- Distinguer les différents aspects de la remise en état des sols et les politiques publiques dans lesquels ils s'inscrivent
- Approfondir les jeux d'acteurs et les mécanismes de planification en lien avec l'agriculture
- Activité transversale
- Voyage d'étude

Bloc de compétences 4 – Réfléchir sur et questionner les pratiques d'aménagement

- Atelier méthodologique, construction d'une démarche de recherche et rédaction d'un mémoire problématisé
- Atelier d'analyse des pratiques
- Mise en situation de commande publique

Pour candidater

eCandidat

<https://candidatures.u-pec.fr/ecandidat>

Responsable du parcours

Maylis Desrousseaux

maylis.desrousseaux@u-pec.fr